



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALLABRIX

Le mercredi 22 janvier 2025

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 7

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

**Présents** : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Vincent MARTINEZ, Thierry EVEILLEAU, Laurent FRANÇOIS

**Représentés** : Marie-Hélène VAUX donne pouvoir à Maryse FRAMMERY

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

**Nombre de votants** : 7

**Quorum** : 7/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15

A l'ouverture de la séance, le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

- Demande versement aide achat vélo à assistance électrique

### Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance  
Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance  
Approbation du PPRI  
Adhésion de la commune à la coopérative CITRE  
Etude charpente de l'école prise en charge  
Création poste de rédacteur territorial à temps complet  
Porter à connaissance aléa chute de blocs  
Questions diverses

#### **2025-01- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024**

Le procès-verbal du 8 octobre 2024 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité



### **2025-02- APPROBATION DU PPRI COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur concernant le PPRI. Le conseil municipal doit approuver le PPRI communal.

Approuvé à l'unanimité

### **2025-03- ADHESION DE LA COMMUNE A LA COOPERATIVE CITRE**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération prise lors de la séance du 22 mai 2024 autorisant le lancement de l'étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Le projet avance, il faut maintenant que la commune s'engage auprès de la coopérative CITRE et décide d'entrer au capital.

Approuvé à l'unanimité

### **2025-04- ETUDE DE LA CHARPENTE DE L'ECOLE PRISE EN CHARGE**

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école, il convient de faire procéder à un diagnostic de la charpente. Le coût de ce diagnostic s'élève à la somme de 2 268 € TTC. Le conseil municipal doit accepter de prendre en charge ses frais.

Approuvé à l'unanimité

### **2025-05- CREATION POSTE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

La secrétaire générale de mairie peut, dans le cadre de la promotion interne, prétendre à un avancement de grade. Il convient donc de créer le poste de rédacteur territorial à temps complet afin de permettre cet avancement.

Voté à l'unanimité

### **2025-06- PORTER A CONNAISSANCE ALEA CHUTES DE BLOCS**

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée le courrier adressé à la commune par le Préfet concernant le porter à connaissance du risque « Chutes de blocs ». De par son contexte géologique et géomorphologie, le département du Gard est concerné par des phénomènes de chutes de blocs. Le porter à connaissance adressé par la Préfecture doit être appliqué pour toute autorisation d'urbanisme dès maintenant au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme et être pris en compte dans le cadre de l'élaboration ou de la révision du document d'urbanisme, au titre de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme

Adopté à l'unanimité

### **2025-07- DEMANDE DE VERSEMENT AIDE ACHAT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de mettre en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il présente à l'assemblée le dossier déposé en mairie, de demande de versement de l'aide.

Il répond aux critères d'attribution. Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

Autorise le versement de l'aide à M Maxime BOULON

Adopté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Le Maire évoque une réunion avec UN TOIT POUR TOUS concernant la possibilité de construire deux logements sociaux sur un terrain communal situé impasse des Olivettes
- ✓ 43 élèves du village fréquentent les établissements scolaires du secondaire à Uzès



- ✓ Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a fait l'objet d'un arrêté du maire le 08/01/2025. Il faut prévoir un nouvel exercice dans le courant de l'année sur l'alerte (avec un nouveau mégaphone) et sur la mise en place d'un centre d'accueil

La séance est levée à 19 heures 40.

La secrétaire de séance,  
Odile PERNIN-VIDAL

Le Maire,  
Bernard RIEU